

Délibération n° 10	Conseil Municipal du 19 Juin 2017
Service ENSEIGNEMENT/FORMATION	Domaine de compétence : 7.10 – Finances divers
<p>Le Lundi 19 Juin deux mille dix-sept à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>	
<p><b>Présents</b> : Monsieur Philippe FAIT, Madame Monsieur Bernard GHESELLE, Christelle BEAURAIN, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Dominique DELSAUX, Madame Kathy HANQUEZ, Adjoint, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Maryse MAILLART,, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Joël DACHICOURT, Madame Charlotte PERRAULT, Monsieur Yvon BRIHIER, Monsieur Richard KASPZAK, Mme Laurie CAFFIER, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Christian RAMET, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Isabelle ROMANCANT, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Francis GRAVET, Monsieur Edouard YDEE, conseillers municipaux.</p>	
<p><b>Absents excusés ayant donné pouvoir</b> : Madame Martina DESCHARLES à Monsieur Le Maire, Madame Angélique COUSIN (arrivée à 19 h 45) à Madame Hanquez Cathy, Madame Stéphanie DANNE à Monsieur THIEBAUX Pascal.</p>	
<p><b>Absent (s) excusé (s)</b> : 3 puis 2</p>	
<p><b>Absent (s) non excusé (s)</b> :</p>	
<p><b>Votants</b> : 33</p>	
<p><b>Secrétaire de séance</b> : Madame Laurie CAFIER</p>	
<p>Objet : Participation financière des familles pour les classes de neige 2018</p>	
Rapporteur :	Madame MAILLART Maryse
Synthèse de la délibération :	Fixation des tarifs et dates de paiement

Dans le cadre de l'organisation des Classes de Neige 2018 et sur proposition de la commission Enseignement, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les montants des participations des familles, payables en 5 échéances mensuelles au Service Enseignement à compter du mois de septembre 2017.

Tarifs du séjour par famille :

- **315 € par enfant Étaplois,**
- **200 € par enfant Étaplois dont les parents ont des ressources équivalentes au RSA socle,**
- **635 € par enfant extérieur.**

Le séjour se déroulera du 19 au 26 Janvier 2018 à la Station de Saint-Michel-de Chaillol (Hautes-Alpes) dans un centre composé de 3 parties autonomes (Le Kaly, l'Eider et l'Escouba) par l'organisme CAPMONDE de Louveciennes. (départ le jeudi 18 Janvier au soir et retour le samedi 27 Janvier 2018 au matin – 8 jours sur place)

En conséquence, mes cher(e)s collègues, je vous demande, si vous en êtes d'accord d'autoriser de ce fait l'encaissement de la participation des familles.

Si tel est votre avis, les recettes en résultant seront inscrites au BP 2017 et 2018.

Dépenses 6042 253 et Recettes 70688 253

La délibération est adoptée à l'unanimité par 33 voix pour

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

*Délibération rendue exécutoire  
en vertu de sa publication  
et de sa transmission au Contrôle de  
légalité le (voir visa)*



*La présente délibération peut faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication*

- *d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire*
  - *d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20170619-del10-19062017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2017